

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL120

Date de convocation : 6 décembre 2018

Affichage du compte-rendu : 20 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : RÉVISION N°3 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE - Plan pluriannuel d'investissement 2016-2019

L'an deux mille dix huit, le treize décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Annie BERTON (donne pouvoir à Thierry MOLLARET), Lilian MORINON (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Souade KACI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Pour mémoire, la ville de Corbas a décidé de réaliser l'extension et la rénovation de la mairie. Ce projet répond à la nécessité de mettre à disposition des Corbasiens une salle des mariages permettant de recevoir les habitants dans de bonnes conditions, de permettre au service de l'État civil de recevoir les usagers dans des conditions de confidentialité assurées et de réintégrer le service communication actuellement installé dans des locaux en location. Le programme intègre, par ailleurs, les mises en conformité techniques, d'accessibilité et de travaux liés à la performance énergétique de l'ancien bâtiment.

Pour mémoire, par délibération n° VILLE_2016DL015 en date du 4 février 2016, ce projet pluriannuel voté en AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de paiement), avait été

prévu de 2016 à 2019 pour un montant total estimé à 3 874 730 € TTC et a été révisé par délibérations n° VILLE_2016DL126 et n° VILLE_2017DL131 pour approuver une nouvelle répartition des crédits de paiement.

RAPPEL DU PRINCIPE DU VOTE EN AP /CP :

La procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet « à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice »¹.

L'autorisation de programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées »² pour le financement d'un programme pluriannuel. Les crédits de paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est-à-dire mandate ou dépense) année par année (soit 2016, 2017, 2018, 2019) et constituent « la limite supérieure des dépenses »³ qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux, et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Le total des CP doit être égal au montant de l'AP : CP 2016 + CP 2017+ CP 2018+CP 2019 = AP.

En fonction de l'exécution budgétaire 2018, et afin de permettre le mandatement des factures à compter du 1^{er} janvier 2019, il y a donc lieu de réviser les crédits de paiement 2019 (voir annexe jointe).

Dépenses :

Au cours de l'année 2017, les dépenses ont consisté à mandater les factures relatives aux frais d'insertion au journal officiel, aux missions de conception, aux études préalables, à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre et aux premiers acomptes de travaux.

En 2018, conformément à la réglementation M14, qui prévoit que les frais d'études peuvent être imputés sur les comptes de construction après démarrage de la construction, les dépenses ont consisté à mandater les factures relatives à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, aux acomptes de travaux et à l'acquisition de mobilier et matériel.

En 2019, après réévaluation des besoins, les dépenses imputées en « construction » s'élèvent à 125 497, 86 €, en mobilier à 6 499,94 € et en matériel à 4 329,83 €. De ce fait, les crédits ouverts en 2019 s'élèvent donc à 136 327,63 €.

Les principaux travaux et achats de mobilier et matériel étant réalisés, le coût global de l'opération peut être ramené à 3 324 559,09 € au lieu de 3 874 730,00 €. Cette diminution

¹Selon l'instruction budgétaire et comptable M14

²Selon l'instruction budgétaire et comptable M14

³Selon l'instruction budgétaire et comptable M14

de 550 170,91 € est le résultat des mises en concurrence favorables constatées à l'issue des marchés de travaux notifiés et à la bonne maîtrise du chantier durant son exécution.

Recettes :

Les dépenses relatives à cette opération seront financées par l'autofinancement.

Par conséquent, considérant que le vote en AP/CP permet d'assurer un montage financier optimal à ce projet, **après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le vote en autorisation de programme pour un montant global de l'AP de 3 324 559,09 € TTC conformément au tableau joint en annexe ;
- **APPROUVE** la répartition des crédits de paiement comme suit pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget :
 - CP 2016 : 245 996,15 €
 - CP 2017 : 1 638 331,39 €
 - CP 2018 : 1 303 903,92 €
 - CP 2019 : 136 327,63 €
- **DIT** que les crédits de paiement de chaque exercice seront automatiquement ouverts dès le 1^{er} janvier et que les CP non mandatés sur l'exercice pourront être réinscrits sur un (ou plusieurs) autre(s) exercice(s) après une révision des crédits de paiement.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.

REVISION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE
 Plan pluriannuel d'investissement 2016-2019 - Année 2019

LIBELLE	IMPUTATION BUDGETAIRE	PREVISION 2016	REALISE 2016	PREVISION 2017	REALISE 2017	PREVISION 2018	REALISE 2018	PREVISION 2019	TOTAL PREVU TTC*
COUT ESTIMATIF TTC :									
Frais d'avis d'insertions	20 020 2033	1 190 000,00 €	245 996,15 €	3 428 733,85 €	1 638 331,39 €	1 970 402,46 €	1 303 903,92 €	136 327,63 €	3 324 559,09 €
Frais d'étude et Concours architecturaux	20 020 2031	5 000,00 €	2 376,00 €	3 624,00 €	648,00 €				3 024,00 €
Construction	23 020 2313 23 020 2338	395 000,00 €	243 620,15 €	200 379,85 €	106 420,92 €	1 890 402,46 €	1 248 132,26 €	125 497,86 €	350 041,07 €
Mobilier	21 020 2184	780 000,00 €	0,00 €	3 214 730,00 €	1 517 782,18 €	80 000,00 €	48 153,09 €	6 499,94 €	2 891 412,30 €
Matériel	23 020 2188	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €		7 618,57 €	4 329,83 €	13 480,29 €
									54 653,03 €
									11 948,40 €
FINANCEMENT :									
Auto-financement		1 190 000,00 €	245 996,15 €	3 428 733,85 €	1 638 331,39 €	1 970 402,46 €	1 303 903,92 €	136 327,63 €	3 324 559,09 €
Subvention(s)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunt		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

* TOTAL PREVU TTC = REALISE 2017 + REALISE 2018 + PREVISIONS 2019

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 069-216902734-20181213-VILLE_2018DL120-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181213-VILLE_2018DL120-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181213-VILLE_2018DL120-DE